

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-01-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois de janvier deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Anick Leclerc

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2014-01-001

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux des 9 et 19 décembre 2014
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement (retiré)
7. Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2014
8. Avis de motion, règlement Code d'éthique et de déontologie des élus
9. Présentation du projet de règlement Code d'éthique et de déontologie des élus
10. Avis de motion, règlement fixant les heures de circulation
11. Adoption politique de couches lavables
12. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 148

13. Dépôt de la liste des contributions électorales
14. Demande de dérogation mineure, 330 rue Notre-Dame
15. Acceptation soumission, site internet
16. Acceptation soumission, journal municipal
17. Subvention Coopérative de santé Portneuf/Saint-Basile
18. Dépôt projet PIQM-MADA
19. Demande d'aide financière, Programme Rénovation Québec
20. Octroi d'une aide financière par l'Office du Tourisme
21. Signature d'une entente avec la CSST
22. Participation financière au service de Transport Adapté de Portneuf 2014
23. Adoption des prévisions budgétaires 2014, OMH de Portneuf
24. Journées de la persévérance scolaire
25. Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière
26. Ajout employé à la patinoire
27. Participation au programme ÉcoConnexions CN – De terre en air
28. Autorisation de céder le lot 5 447 480 (ancien Chemin Neuf)
29. Nomination de la Table de concertation culture
30. Période de questions sur les sujets traités.
31. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h 34 Fin : 20h35

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 13 janvier 2014. (du 10 décembre 2013 au 13 janvier 2014)

Rés.2014-01-002

Adoption des procès-verbaux des 9 et 19 décembre 2013.

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville des 9 et 19 décembre 2013 soient acceptés tel que présentés.

Rés.2014-01-003**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 383 659.05 \$.

Liste des comptes à payer	202 232.03 \$
Liste des chèques émis	46 728.20 \$
Liste des chèques manuels	30 221.76 \$
Liste des paiements en ligne	28 159.25 \$
Liste des paiements ACP	0.00 \$
Dépôt salaires	76 317.81 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Rés.2014-01-004**Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2014**

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 150 « Fixant les taxes et les tarifs 2014 » soit adopté.

Avis de motion, règlement Code d'éthique et de déontologie des élus

Je, Esther Savard, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Présentation du projet de règlement « Code d'éthique et de déontologie des élus »

Madame la conseillère Esther Savard explique le projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. L'objet du projet de règlement est d'assurer l'affirmation, par les membres du conseil municipal, des principales valeurs auxquelles ils adhèrent en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Suite à la présentation par madame la conseillère et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Avis de motion, règlement fixant les heures de circulation

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement fixant les heures de circulation pour les véhicules lourds.

Rés.2014-01-005 Adoption politique de couches lavables

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et appuyé à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle politique d'aide financière pour l'achat de couches lavables, numéro A-2014-01.

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 148 (7 999 000 \$)

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 148 (article 557 de la loi sur les Élection et référendums dans les municipalités).

Dépôt de la liste des contributions électorales

Madame la trésorière dépose la liste des personnes physiques ayant versé une ou plusieurs contributions électorales dont le total dépasse 100 \$ à l'un ou l'autre des candidats (es) pour l'élection en date du 3 novembre 2013. (Monsieur Stéphane Paul-Hus, Mesdames Annick Voyer, Diane Godin, Chantale Hamelin, Anick Leclerc, Esther Savard)

Rés.2014-01-006 Demande de dérogation mineure, 330 rue Notre-Dame

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 20 décembre 2013;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 7.2.4;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de régulariser l'implantation du garage existant à 0.40 mètre au lieu de 1.5 mètre de la limite de lot;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9875 45 7309 pour la zone Rb-102 sur le lot 2 981 542 du cadastre officiel du Québec, sis au 330, rue Notre-Dame.

Rés.2014-01-007 Acceptation soumission, site internet

Considérant que des demandes de soumissions ont été adressées, sur invitation, à quatre fournisseurs pour la réalisation du site internet;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

Webtelecom	11 513 \$
Oolong Media	11 750 \$
Médiactive	26 400 \$

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne la soumission de Webtelecom pour la réalisation du site internet, au montant de 11 513 \$ incluant les options, les taxes sont en sus, tel que soumissionné en date du 7 janvier 2014.

Rés.2014-01-008 Acceptation soumission, journal municipal

Considérant que des demandes de soumissions ont été adressées, sur invitation, à deux entreprises;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

	16 pages	20 pages	24 pages
Borgia inc.	767.20 \$	910.90 \$	960.13 \$
Imprimerie Germain	735.00 \$	825.00 \$	895.00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Imprimerie Germain pour l'impression du journal municipal en 1 625 copies pour un montant de 735.00 \$ 16 pages, de 825.00 \$ 20 pages et de 895.00 \$ 24 pages taxes en sus, tel que soumissionné en date du 8 janvier 2014.

Rés.2014-01-009 Subvention Coopérative de santé Portneuf/Saint-Basile

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et appuyé à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf verse un appui financier, pour l'exercice 2014, au montant de 20 000 \$ à la Coopérative de santé Portneuf/Saint-Basile.

Rés.2014-01-010 Dépôt projet PIQM-MADA

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte le projet proposé dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour l'aménagement d'un parc des générations près de la Résidence Portneuvienne.

QUE la Ville de Portneuf s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet.

QUE madame Anaïs Jardon soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à la présentation d'une demande d'aide financière au PIQM-MADA.

Rés.2014-01-011 Demande d'aide financière, Programme Rénovation Québec

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande, par la présente, à la Société d'habitation du Québec une participation au montant de 45 000 \$, compte tenu d'une participation équivalente de la part de la municipalité pour un total de 90 000 \$ dans le cadre du programme Rénovation Québec volet II-1 pour la programmation 2013-2014 afin de stimuler la rénovation résidentielle dans les secteurs dévitalisés de la municipalité.

Rés.2014-01-012 Octroi d'une aide financière par l'Office du Tourisme

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et appuyé à l'unanimité;

QUE l'entente entre l'Office et la Ville de Portneuf concernant l'octroi d'une aide financière non remboursable par l'Office ne pouvant excéder 22 000 \$, en vertu de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRTRQ) soit acceptée telle que rédigée et que Madame Danielle Bédard, directrice générale et trésorière, soit autorisée à la signer au nom de la Ville.

Rés.2014-01-013 Signature d'une entente avec la CSST

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « **FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement** », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

Rés.2014-01-014 Participation financière au service de Transport Adapté de Portneuf 2014

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Portneuf est l'organisme mandataire désigné pour la prestation des services de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes de la MRC de Portneuf;

Attendu que l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* sont déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP);

Attendu que les tarifs d'utilisation pour l'année 2014 sont de 3 \$ pour un déplacement à l'intérieur du territoire et de 6 \$ pour un déplacement par autobus à l'extérieur de la MRC;

Attendu qu'un projet pilote de taxi adapté est prévu pour 2014 et que le tarif d'utilisation est établi à 10 \$ pour un déplacement par taxi à l'extérieur de la MRC;

Attendu que ce projet de taxi est toutefois conditionnel au financement initial prévu pour l'ensemble du service de transport adapté en 2014;

Attendu que le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2014 et du plan de transport adapté de la CTRP et désire participer à ce service;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf approuve les prévisions budgétaires, les tarifs d'utilisation, et le plan de transport du service de transport adapté de Portneuf.

QUE la Ville de Portneuf approuve sa contribution au service de transport adapté de Portneuf au montant de 6 452 \$ pour l'année 2014.

Rés.2014-01-015

Adoption des prévisions budgétaires 2014, OMH de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 de l'Office municipal d'habitation soient acceptées telles que présentées :

Dépenses		228 763 \$
Revenus		189 015 \$
Déficit		39 748 \$
Participation municipale	10%	3 974 \$
Participation SHQ	90%	35 774 \$

Rés2014-01-016

Journées de la persévérance scolaire

Considérant que les élus de la région de la Capitale-Nationale ont initié une démarche régionale qui a pour but d'augmenter le taux de diplomation des jeunes dans la région;

Considération que la diplomation a un impact positif sur l'économie locale et sur la qualité de vie de notre municipalité;

Considérant que la municipalité de Ville de Portneuf encourage les jeunes à persévérer dans leurs études et à trouver un métier ou une profession qui leur convient;

Considérant que la valorisation de la persévérance scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont les parents, les employeurs et les élus doivent se préoccuper collectivement. Cette préoccupation doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que *La persévérance... c'est Capitale!* Organise du 10 au 14 février 2014 les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et seront ponctuées de plusieurs activités dans la région de la Capitale-Nationale;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

- De déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- D'informer, par le billet de notre bulletin municipal, notre engagement pour la persévérance scolaire à toute la population;
- D'appuyer *La persévérance... c'est Capitale!* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la persévérance scolaire – afin de faire de la région de la Capitale-Nationale une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- De faire parvenir copie de cette résolution à *La persévérance... c'est Capitale!*

Rés2014-01-017

Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

Considérant que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

Considérant que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services du Centre de l'auto Portneuf enr;

Considérant que le Centre de l'auto Portneuf enr. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipal et Contrôle routier Québec (SAAQ);

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal désigne le Centre de l'auto Portneuf enr. propriété de monsieur Christian Papillon à opérer une fourrière d'autos au 1111, rue Saint-Charles et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Portneuf.

QUE le Centre de l'auto Portneuf enr. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec.

QUE les installations du Centre de l'auto Portneuf enr. devront être conformes aux règlements en vigueur de la municipalité.

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Rés.2014-01-018 Ajout employé à la patinoire

Considérant que la résolution #2013-12-270 a été adoptée à la séance du 9 décembre dernier;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal ajoute le nom de monsieur Francis Gilpin comme préposé à la patinoire.

Rés.2014-01-019 Participation au programme ÉcoConnexions CN – De terre en air

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à fournir un apport financier de 50%, soit en argent, en main-d'œuvre ou expertise, des frais du projet d'aménagement du terrain près de la voie ferrée sur la 2^e Avenue; conditionnellement à ce que ce projet soit accepté dans le cadre du programme ÉcoConnexions CN – De terre en air.

Rés.2014-01-020 Autorisation de céder le lot 5 447 480 (ancien Chemin Neuf)

Attendu qu'une demande a été reçue des propriétaires du 384 Chemin Neuf dans la Ville de Portneuf;

Attendu que ceux-ci désirent régulariser les titres de leur propriété;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf entérine la cession du lot 5 447 480 du cadastre du Québec (ancien Chemin Neuf) aux propriétaires du 384 Chemin Neuf, Portneuf, le tout tel que décrit sur un plan préparé par monsieur Éric Lortie arpenteur-géomètre portant la minute 5267 pour la somme de 1.00 \$.

QUE les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2014-01-021 Nomination à la Table de concertation culture

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE madame la conseillère Karine St-Arnaud soit nommée représentante pour la Ville de Portneuf auprès de la Table de concertation culture de la MRC de Portneuf.

Période de questions sur les sujets traités

Aucune question n'est posée au Conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21 : 06 hres.

Maire

Greffière